

Migration SEPA : quelles sont les étapes ?

PASSER AU VIREMENT SEPA

3 étapes préalables sont nécessaires et peuvent être conduites en parallèle :

1. Vérifier la compatibilité des logiciels et des outils de gestion (logiciel de comptabilité, de paie, bases de données commerciales ...) avec les données techniques des moyens de paiement SEPA
2. S'accorder avec son chargé d'affaire ou conseiller de la banque pour convenir du format des échanges informatiques SEPA avec la banque
3. Vérifier les coordonnées bancaires présentes dans les bases de données : pour pouvoir émettre des **virements SEPA**, il est nécessaire que l'entreprise dispose des coordonnées bancaires sous forme de **BIC** et d'**IBAN** (ces identifiants internationaux sont repris depuis 2001 dans les relevés d'identité bancaires des banques françaises).

Pour l'entreprise, utiliser le virement SEPA consiste à émettre un ordre de virement SEPA auprès de sa banque en indiquant :

- le montant,
- l'identité et les coordonnées bancaires du bénéficiaire (BIC + IBAN)
- les coordonnées du compte de l'entreprise à débiter
- éventuellement le motif du paiement, le libellé libre à inscrire (140 caractères) comme par exemple une référence client, un numéro de facture, des dates pour la paie ...

